

Résultats de l'enquête d'insertion professionnelle des infirmiers diplômés en juillet 2022 : situation fin janvier 2023.

L'ARS Bretagne réalise chaque année une enquête d'insertion professionnelle auprès des infirmiers diplômés d'Etat.

L'enquête présentée ci-dessous concerne les étudiants infirmiers admis au jury de diplomation de juillet 2022. Elle a pour objet de connaître leur situation professionnelle 6 mois après l'obtention du diplôme (situation professionnelle à fin janvier 2023).

Le dispositif d'enquête est coordonné par le GREF Bretagne en lien avec l'ARS Bretagne. Les résultats de l'enquête seront mis en ligne sur le site du Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé de l'ARS Bretagne (PAPS Bretagne).

1. Profil des répondants :

Sur les 909 personnes interrogées sur leur situation professionnelle fin janvier 2023, 432 ont répondu avoir été diplômées d'Etat infirmier en juillet 2022 et ont complété le questionnaire, soit un taux de réponse à l'enquête de 48 %.

Une grande majorité des répondants (soit 82 %) a moins de 30 ans.

18 % ont entre 30 et 50 ans.

5 diplômés sont âgés de plus de 50 ans (1%)

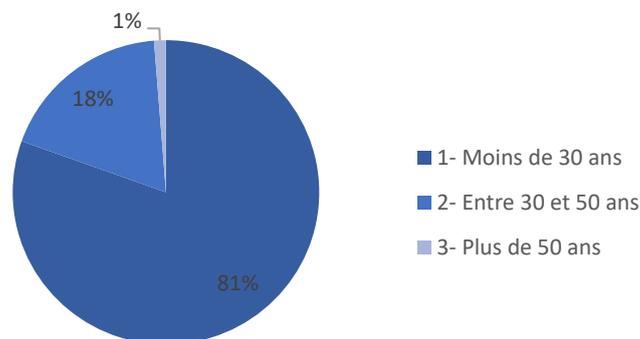


Figure 1: Âge des répondants

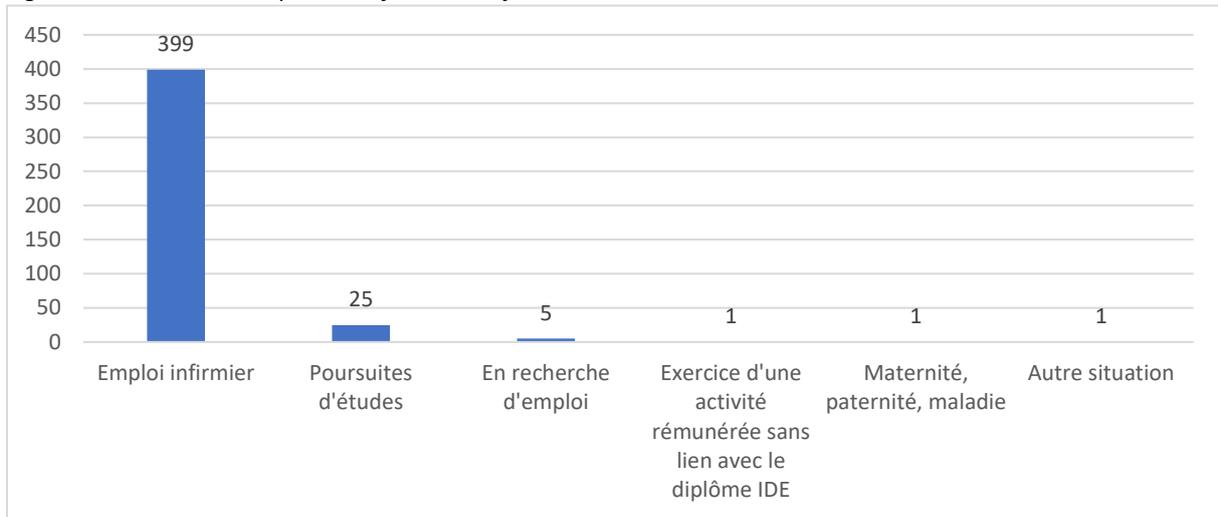
2. Situation des diplômés infirmiers 6 mois après leur diplomation :

Fin janvier 2023, 6 mois après l'obtention de leur diplôme, 92 % des diplômés infirmiers ont été recrutés sur un emploi infirmier (399 diplômés sur les 432 ayant répondu à l'enquête).

Parmi les 33 diplômés n'exerçant pas un emploi infirmier, 1 exercent un autre emploi, 25 sont en poursuite d'études, 5 sont en recherche d'emploi, 1 est en inactivité professionnelle (maternité, paternité, arrêt maladie) et 1 n'a pas précisé sa situation.

Concernant les étudiants en poursuite d'étude, 6 d'entre eux ont précisé être en formation d'infirmière de puériculture.

Figure 2 : Situation des diplômés infirmiers en janvier 2023



3. Délai entre la diplomation et le 1^{er} emploi :

75 % des diplômés infirmiers ont été recrutés dans le mois suivant leur diplomation.

24 % ont été recrutés entre 2 et 6 mois après leur diplomation.

2% n'ont pas répondu.

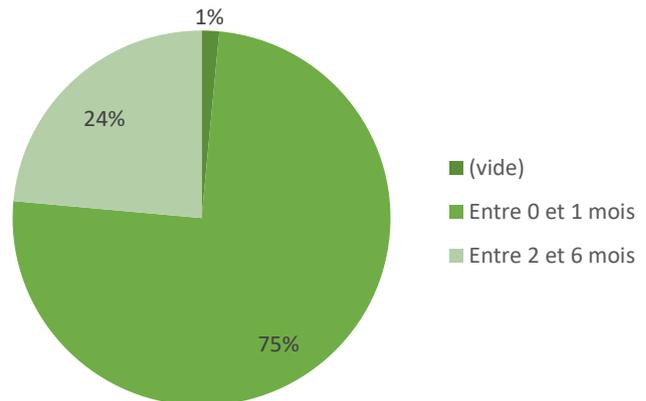


Figure 3 : Délai entre la diplomation et le premier emploi

4. Situation géographique des emplois :

La majorité des diplômés (80 %) exercent leur activité professionnelle en Bretagne.

18% exercent en France en dehors de la Bretagne.

1 % exercent dans un Etat étranger.

1 % n'a pas répondu.

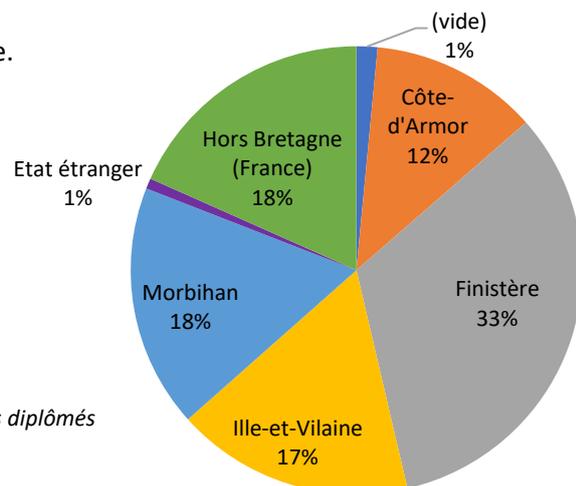


Figure 2 : Situation géographique des diplômés

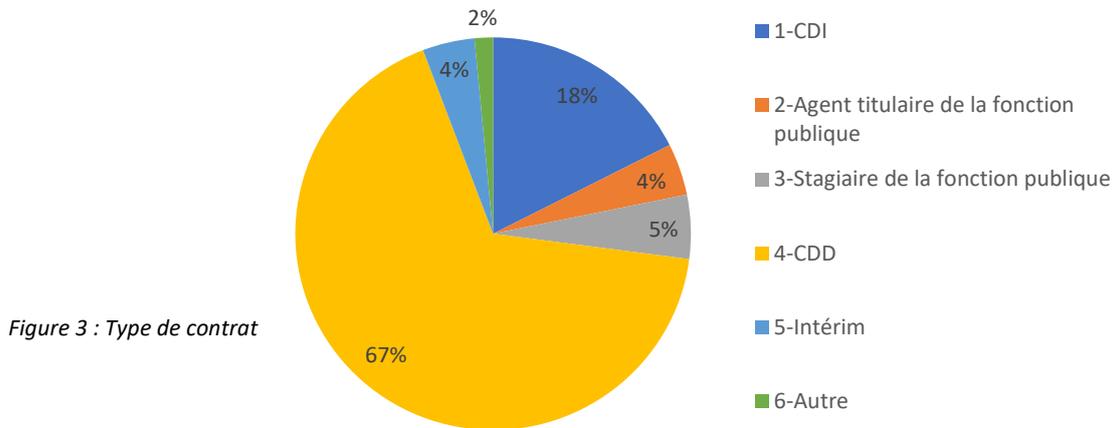
5. Caractéristiques des emplois infirmiers exercés :

a) Type de contrat :

Plus de la moitié des diplômés infirmiers ont été recrutés en CDD (67%), pour une durée de contrat inférieure à 1 an pour 96 % d'entre eux.

18 % ont été recrutés en CDI. 9 % sont employés par la fonction publique hospitalière (stagiaires et titulaires de la fonction publique).

4 % des diplômés sont recrutés en intérim et 2 % indiquent une autre situation (non connue).



Choix des modalités d'embauche :

Parmi les diplômés de juillet 2022 et ayant un emploi en janvier 2023, la majorité a choisi volontairement le type de contrat obtenu.

A noter que 34% des personnes en CDD n'ont pas signé ce type de contrat par choix, contre 66% qui ont opté volontairement pour cette option.

Parallèlement, ce sont 84% des diplômés en emploi qui ont signé un CDI par choix.

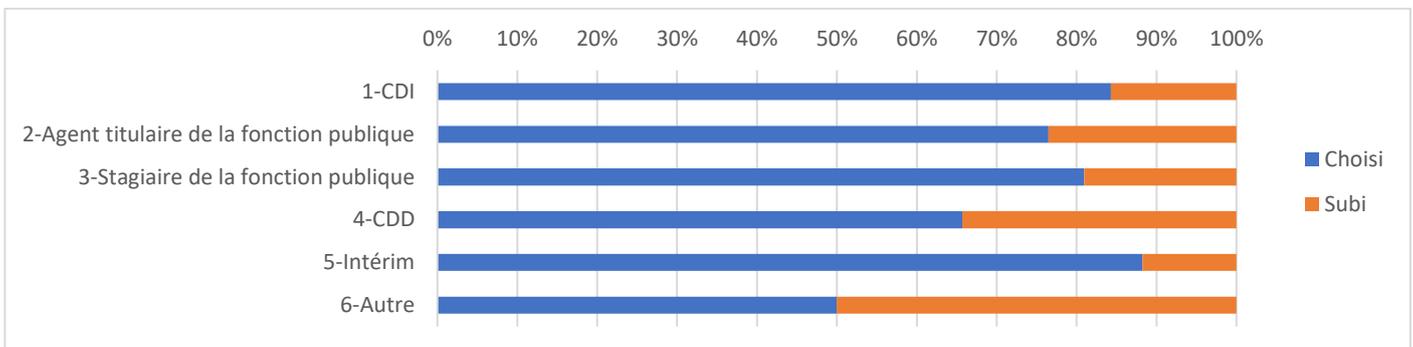


Figure 6 : Choix des modalités d'embauche par type de contrat

b) Secteur d'emploi :

Le secteur d'emploi le plus important est le secteur hospitalier (73%). Les autres secteurs d'emploi sont le secteur de l'hébergement pour personnes âgées (10%) et les services de soins infirmiers à domicile (5%). 1 % exercent dans le secteur de l'hébergement pour personnes handicapées. 110 % ont indiqué exercer dans un autre secteur d'emploi. 1 % n'a pas répondu.

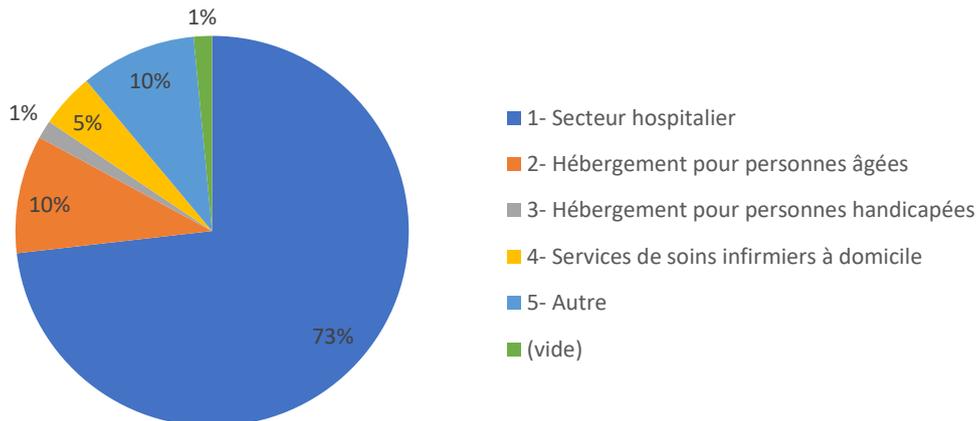


Figure 7 : Secteur d'emploi

c) Temps de travail :

92 % des diplômés infirmiers travaillent à temps plein.
7 % des diplômés ont un emploi à temps partiel.
1 % n'ont pas répondu.

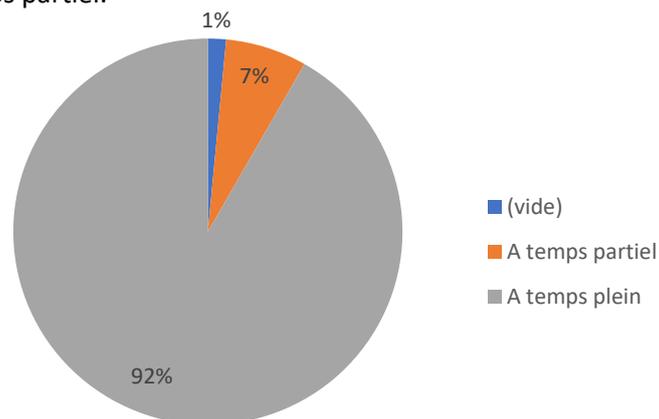


Figure 8 : Temps de travail

Enquête réalisée avec le concours du Groupement de la Relation Emploi-Formation (GREF) Bretagne.